



Mise en place d'un programme de rachat d'actions

Grenoble, le 13 avril 2022 – 8h. Mare Nostrum, expert innovant des Ressources Humaines pour les PME/ETI, annonce la mise en place d'un programme de rachat d'actions par décision du Conseil d'administration en date du 24 mars 2022 et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2021 (6^{ème} résolution).

Descriptif du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de Mare Nostrum du 18 juin 2021 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'articles L. 225-209 du Code de commerce.

Objectifs du programme de rachat d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.



Nombre maximum d'actions pouvant être achetées

La société peut acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social de la société, soit 757.496 actions, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix d'achat unitaire maximum : 10 euros (hors frais d'acquisition)

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 7 574 968 euros

Durée : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 18 décembre 2022.

Plus d'informations sur www.mare-nostrum.eu

Prochain RDV :

28 avril 2022 : Résultats annuels 2021 et chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2022

A propos de Mare Nostrum :

Depuis 17 ans, le groupe Mare Nostrum est un expert innovant de la gestion des ressources humaines spécialisé dans le travail temporaire, le recrutement, la formation ainsi que le portage salarial et la mobilité professionnelle. Le Groupe est présent sur l'ensemble du cycle de l'emploi au travers d'une offre multimarque dédiée aux PME/ETI. Son approche sur-mesure orientée clients à forte valeur ajoutée, lui permet d'afficher une croissance rentable et dynamique. Il s'appuie sur plus de 390 collaborateurs permanents, plus de 10 000 intérimaires et plus de 100 implantations commerciales (France et International). Mare Nostrum est labellisé « Entreprise innovante » par Bpifrance et éligible au dispositif PEA-PME. FR0013400835 - Mnémonique : ALMAR



Contacts



Investisseurs

Nicolas Cuynat

Tél : +33 (0)4 38 12 33 50

investisseurs@mare-nostrum.eu



Investisseurs

Solène Kennis

Tél : +33 (0)1 75 77 54 68

marenostrom@aelium.fr

